

Communiqué de presse

Paris, le 11 mars 2025

L'INRS récompense les lauréats de la seconde édition du « Health at work challenge »

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) a organisé à Paris, ce mardi 11 mars, la remise des prix de la seconde édition du **Health at work challenge**, un concours dédié aux étudiants - niveaux master 1 et 2 - de grandes écoles et universités françaises. Sa vocation : sensibiliser ces cadres et managers de demain aux enjeux de la prévention des risques professionnels afin de leur permettre, une fois en entreprise, de préserver leur santé et celle de leurs collaborateurs.



Des étudiants futurs acteurs de la prévention des risques professionnels

Conçu et organisé par l'INRS à l'échelle nationale, ce challenge cible les **étudiants de 2^e cycle de l'enseignement supérieur**, toutes filières confondues : marketing, finance, ingénierie, chimie, informatique....

Objectif : sensibiliser et faire réfléchir les équipes candidates, sur la base d'études de cas concrets, à des modes efficaces de prévention des risques professionnels et d'optimisation des conditions de travail en entreprise.

Une montée en puissance du Health at work challenge

L'édition 2025 du challenge a réuni **23 grandes écoles** (dont 15 écoles d'ingénieurs et 8 écoles de management).

« Cette année, **275 étudiants**, répartis en **64 équipes concurrentes** (dont **39 pour le niveau « initiés » et 25 pour le niveau « confirmés »**), ont relevé le défi. Cette progression de la participation et cet engouement des étudiants pour les questions de santé et sécurité au travail sont de bon augure pour l'avenir de ce challenge créé par l'INRS », se réjouit Gérard Moutche, responsable du département formation de l'INRS.

A titre indicatif : en 2024, la première édition du Health at work challenge avait rassemblé 26 équipes regroupant près de 120 étudiants.

Une édition 2025 permettant de concourir dans deux catégories distinctes

La participation au challenge ne requiert pas de connaissances préalables approfondies dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Cependant, les organisateurs du challenge ont, cette année, permis aux étudiants de concourir dans **deux catégories « initiés » et « confirmés »**, correspondant à leur niveau de connaissance en santé et sécurité au travail.

Une compétition en trois étapes clés :

- **Du 8 octobre 2024 au 17 janvier 2025 : phase d'inscription des étudiants**
- **Le 23 janvier 2025 : session de qualification, en distanciel, des 64 équipes en lice, organisée par un jury d'experts INRS**

Les étudiants doivent répondre, dans un temps imparti, à une étude de cas dédiée à la santé et sécurité au travail. Si la base du sujet d'épreuve est commune à toutes les équipes, elle est adaptée à la différence de niveau entre les deux catégories « initiés » et « confirmés ».

Lors de la qualification des équipes candidates (soit 3 équipes retenues par catégorie au final), **le jury, composé d'experts de l'INRS**, a concentré son attention sur les points suivants :

 - la compréhension du sujet par les candidats des deux catégories,
 - l'identification des risques professionnels inhérents à un environnement et à une situation de travail donnés,
 - l'analyse des effets et conséquences de ces risques pour les salariés et l'entreprise,
 - et la qualité et l'opérationnalité des solutions proposées (priorités et faisabilités).
- **Le 11 mars 2025 : grand oral à Paris des six équipes finalistes en lice, accompagnées de leurs référents pédagogiques, et remise des prix de l'édition 2025**

Les délibérations finales des **2 jurys, composés d'experts de l'INRS et de caisses du réseau Assurance maladie - Risques professionnels**, ont permis de déterminer le classement des finalistes. Organisée au siège de l'INRS à Paris, la cérémonie de remise des prix du Health at work challenge a été présidée par Stéphane Pimbert, directeur général.

Les lauréats de l'édition 2025 du Health at work challenge

1. Lauréats de la catégorie « initiés » :

- ✓ **1er prix : CESI (Ecole d'ingénieurs)**, représenté par une équipe de 3 étudiants de Pau,
- ✓ **2^{ème} prix : Pigier Rouen**, représenté par une équipe de 5 étudiants de Rouen,
- ✓ **3^{ème} prix : EFREI (Paris Panthéon - Assas Université)**, représenté par une équipe de 4 étudiants de Paris.

2. Lauréats de la catégorie « confirmés » :

- ✓ **1er prix : Le CNAM (Grand Est)**, représenté par une équipe de 5 étudiants de Metz,
- ✓ **2^{ème} prix : ENSIC-Université Lorraine**, représenté par une équipe de 5 étudiants de Nancy,
- ✓ **3^{ème} prix : Polytech Angers**, représenté par une équipe de 5 étudiants d'Angers.

Contacts presse INRS :

Caroline Tonini – 01 40 44 31 64 – 06 34 46 06 35 – caroline.tonini@inrs.fr

Marie-Eva Planchard – 01 40 44 14 40 – 06 26 13 65 58 – marieeva.planchard@inrs.fr

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, et administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, et information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

SUIVEZ-NOUS

